

Strasbourg, le 15 novembre 2018

à  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie-Dasen du Bas-Rhin par intérim

Objet :

Reconnaissance des conseillers pédagogiques affectés dans  
une circonscription comprenant au moins un REP+ ou un REP

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Ces dernières années, un plan ambitieux pour la refondation de l'éducation prioritaire a été mené. Celui-ci s'est accompagné d'une revalorisation des indemnités des personnels qui y exercent. Je souhaite attirer votre attention sur la situation particulière des conseillers pédagogiques qui en sont exclus, malgré leur fort engagement.

En effet, aux côtés des inspecteurs de l'Éducation Nationale, dans le cadre des équipes de circonscription, ils sont pleinement impliqués dans le pilotage et le soutien des réseaux d'éducation prioritaire. Ils accompagnent les équipes dans l'élaboration et la réalisation des projets d'école, des projets école-collège... Ils conçoivent, organisent et animent des formations spécifiques. Ils jouent un rôle important dans les relations avec les multiples partenaires de l'école dans ces territoires.

Ce travail est celui d'une équipe qui ne ménage ni son énergie ni son temps. C'est pourquoi, je souhaite que la reconnaissance financière soit étendue aux conseillers pédagogiques des circonscriptions et de langue comprenant au moins un REP+ ou un REP ainsi qu'au conseiller pédagogique départemental chargé de ces réseaux. Dans notre département, cela concerne moins de 20 personnes dans les circonscriptions suivantes :

Strasbourg 1 : REP+  
Strasbourg 2 : REP  
Strasbourg 3 : REP+  
Strasbourg 4 : REP+  
Strasbourg 5 : REP+  
Strasbourg 6 : REP  
Strasbourg 9 : REP

De façon concrète, nous demandons que ces collègues soient rattachés à une école plutôt qu'à une circonscription pour bénéficier de l'indemnisation prévue dans ce cas. Ou alors, comme cela a été fait dans d'autres départements, qu'ils bénéficient du versement du montant équivalent à l'indemnité en HSE.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'assurance de ma considération respectueuse.



Anne-Marie HALLER  
Secrétaire générale du SE-Unsa du Bas-Rhin